



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2022-058

PUBLIÉ LE 28 MARS 2022

# Sommaire

## **DDTM 22 / DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL**

22-2022-03-28-00002 - Arrêté portant sur la clôture de la procédure d'établissement de la liste des candidats appelés à se présenter le 27 avril 2022 aux élections professionnelles du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor (4 pages)

Page 3

DDTM 22

22-2022-03-28-00002

Arrêté portant sur la clôture de la procédure d'établissement de la liste des candidats appelés à se présenter le 27 avril 2022 aux élections professionnelles du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor

**Arrêté portant sur la clôture de la procédure d'établissement de la liste des candidats appelés à se présenter le 27 avril 2022 aux élections professionnelles du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor**

Le Préfet des Côtes-d'Armor.

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.912-81 à R.912-88 ;**

**Vu le décret n°2021-1244 du 28 septembre 2021 relatif à la composition des Comités des pêches maritimes et des élevages marins et à l'élection de leurs membres ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2021 fixant la liste des Comités départementaux ou interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil, et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014 ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des Comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et abrogeant l'arrêté du 18 août 2021 ;**

**Vu la note technique ministérielle du 21 octobre 2021 précisant les modalités des élections des Comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins, les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;**

**Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 8 octobre 2021 relatif à la composition du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;**

**Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 14 octobre 2021 relatif à l'établissement d'une commission électorale dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;**

**Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 23 décembre 2021 relatif à la clôture de la procédure d'établissement des listes électorales et au dépôt des listes de candidats dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;**

**Vu le procès-verbal de la commission électorale du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins réunie le 18 mars 2022 ;**

**Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;**

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste de candidats appelés à se présenter à l'élection des membres du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor est arrêtée à compter de la publication du présent arrêté. La liste de candidat est publiée en annexe de cet arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté et son annexe seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor et affichés dans les lieux suivants :

\* dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer :

– à SAINT-BRIEUC, au 5 rue Jules Vallès.

– à PAIMPOL, au 2 rue du Docteur Monjarret.

\* au siège du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins :

– à PORDIC, Espace Azur, rue des Grands Clos.

**Article 3 :** L'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 13 décembre 2016 relatif à la clôture de la procédure d'établissement de la liste des candidats appelé à se présenter le 12 janvier 2017 aux élections professionnelles du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor est abrogé.

**Article 4 :** La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture :

Saint-Brieuc-Prefet,  
La Secrétaire Générale

28 MARS 2022

Estève OBARA



4 - CADREN Vincent	4 - KERANGOFF Raphaël
5 - BEAUVAIS Manuel	5 - LE PARC David
6 - LE COQ David Claude Loïc	6 - CHEVALIER Georges François
7 - BLANCHET Eddy	7 - RAULT Gabriel Emile
8 - HERVIOU Jean-Michel	8 - HERVIOU Quentin Marlo
9 - LE LEVIER Yohann	9 - RIOU Evan
10 - LE MERDY Glen	10 - RAULT Lionel Gérard Louis
11 - THIAULT Christopher Yves Daniel Pierre	11 - MARTINEAU Christopher Lucien Raphaël
12 - LE HEGARAT Jean-Michel	12 - LE HEGARAT Thomas
13 - REGEREAU Yohann	13 - LE MARREC Christophe Henri

**Catégorie des « Chefs d'entreprises maritimes non embarqués »**

Liste commune du Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT et de l'Union des armateurs à la pêche de France

Titulaire	Suppléant
1 - PORCHER Roxane Christiane Sylviane	1 - BLANCHET/ DEMOY Typhaine Sylvie Christine

**Catégorie des « Chefs d'entreprises de pêche maritime à pied et de récolte de goémon sur le rivage »**

Liste du Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT

Titulaires	Suppléants
1 - STEPHAN Arnaud	1 - LE CALVEZ Jean
2 - REBOURS Vincent	2 - CHOLET Michel Ange Marcel

**Catégorie des « Chefs d'entreprises d'élevage marin »:**

Aucune liste n'a été déposée pour cette catégorie.

Liste des électeurs éligibles dans cette catégorie :

LOKOEY Anne-Sophie Corine Catherine
MENGUY Anne-Françoise